

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 JUIN 2020

Le conseil de la municipalité de Saint-Ferdinand siège en séance extraordinaire ce 15 juin 2020 par voie téléphonique.

Sont présents à cette téléconférence : Clémence Nadeau et Sylvie Gingras, conseillères ainsi que Jean-Claude Gagnon, conseiller formant quorum sous la présidence de Yves Charlebois, maire. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Sont absents : Suzanne Aubre, conseillère ainsi que Jean-Paul Pelletier et Pierre-Alexandre Simoneau, conseillers.

L'avis de convocation a été signifié aux membres du conseil absents.

Assistent également à la séance, par voie téléphonique : Sylvie Tardif, secrétaire-trésorière et Dominic Doucet, directeur général.

Considérant le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

Considérant le décret numéro 593-2020 du 10 juin 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle soit jusqu'au 17 juin 2020;

Considérant l'arrêté 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication à la condition que cette séance soit publicisée dès que possible;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par voie téléphonique.

En conséquence, il est proposé par Clémence Nadeau et résolu à l'unanimité que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par voie téléphonique et que l'enregistrement audio de la présente séance soit disponible sur le site Internet de la municipalité.

Les conseillers Jean-Paul Pelletier et Pierre-Alexandre Simoneau se joignent à la téléconférence à 18 h 33.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte par Yves Charlebois, maire.

ORDRE DU JOUR

1. Dérogation mineure - 123 rue des Prés Fleuris
2. Dérogation mineure - 348 rang 6
3. Usage conditionnel - 6413 route du Domaine-du-Lac
4. Travaux dans les emprises d'une route du MTQ
5. Prolongation - modification du taux d'intérêt
6. Réorganisation administrative - responsable des loisirs
7. Engagement d'une animatrice (camp de jour)
8. Achat d'arches - Jardin du Presbytère

9. Restauration des rampes des pentes douces - Parc du Versant du Lac
10. Restauration - escalier, balcon et colonnes - bureau municipal
11. Maison des aînés
12. Période de questions
13. Levée de la séance

2020-06-170 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Jean-Paul Pelletier et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2020-06-171 Dérogation mineure - 123 rue des Prés Fleuris

Attendu que Claude Fréchette a déposé une demande de dérogation mineure pour autoriser l'implantation de la résidence existante avec une marge de recul latérale (sud-ouest) de 1,91 mètre normalement prescrite à 2 mètres et pour l'implantation de la remise existante avec une marge de recul latérale (nord-est) de 0,93 mètre normalement prescrite à 1 mètre afin de régulariser une situation existante localisée au 123 rue des Prés-Fleuris sur le lot 520-5-8, canton d'Halifax;

Attendu que le Comité consultatif d'urbanisme recommande que ladite demande de dérogation mineure devrait être accordée;

Attendu que le conseil a donné la possibilité à tout intéressé désirant se faire entendre de lui transmettre ses commentaires écrits par courriel ou par courrier suivant l'avis public du 26 mai 2020;

Attendu que le conseil n'a reçu aucun commentaire;

En conséquence, il est proposé par Pierre-Alexandre Simoneau et résolu que la demande de dérogation mineure soumise par Claude Fréchette et localisée au 123 rue des Prés Fleuris sur le lot numéro 520-5-8, canton d'Halifax, soit acceptée pour l'implantation de la résidence dans la marge de recul latérale (sud-ouest) à 1,91 mètre et pour l'implantation de la remise dans la marge de recul latérale (nord-est) à 0,93 mètre. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2020-06-172 Dérogation mineure - 348 rang 6

Attendu que Stéphane Guillemette a déposé une demande de dérogation mineure pour la construction d'une résidence unifamiliale d'une hauteur de 10,5 mètres normalement prescrite à 7,5 mètres localisée au 348 rang 6 sur les lots nos 556-4, 557-1, 556-P et 557-P, canton d'Halifax;

Attendu que le Comité consultatif d'urbanisme recommande que ladite demande de dérogation mineure devrait être accordée;

Attendu que le conseil a donné la possibilité à tout intéressé désirant se faire entendre de lui transmettre ses commentaires écrits par courriel ou par courrier suivant l'avis public du 26 mai 2020;

Attendu que le conseil n'a reçu aucun commentaire;

En conséquence, il est proposé par Jean-Claude Gagnon et résolu que la demande de dérogation mineure soumise par Stéphane Guillemette et localisée au 348 rang 6 sur les lots numéros 556-4, 557-1, 556-P et 557-P, canton d'Halifax, soit acceptée pour la construction d'une

résidence unifamiliale d'une hauteur de 10,5 mètres. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2020-06-173 Demande d'usage conditionnel de David Côté et Kim Lamontagne

Attendu que David Côté et Kim Lamontagne ont déposé une demande d'usage conditionnel pour une résidence de tourisme en zone de villégiature sur la propriété sise au 6413, route du Domaine-du-Lac, lot numéro 650-198, canton d'Halifax;

Attendu que le Comité consultatif d'urbanisme recommande que ladite demande de dérogation mineure devrait être accordée;

Attendu que le conseil a donné la possibilité à tout intéressé désirant se faire entendre de lui transmettre ses commentaires écrits par courriel ou par courrier suivant l'avis public du 26 mai 2020;

Attendu que le conseil n'a reçu aucun commentaire;

En conséquence, il est proposé par Pierre-Alexandre Simoneau et résolu que la demande d'usage conditionnel pour une résidence de tourisme en zone de villégiature soumise par David Côté et Kim Lamontagne et localisée au 6413 route du Domaine-du-Lac sur le lot 650-198, canton d'Halifax soit acceptée et que les demandeurs avisent leurs locataires de la réglementation sur la protection du lac William et de ses tributaires contre les espèces exotiques envahissantes et imposant de nouvelles normes et de nouveaux tarifs pour la descente des embarcations en vigueur. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2020-06-174 Travaux dans les emprises d'une route du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports

Attendu que des travaux de voirie prévus ou imprévus par la Municipalité, durant l'année 2020, peuvent être réalisés dans l'emprise d'une route sous la responsabilité du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec (MTMDET) et que les autorisations préalables ainsi qu'une garantie d'exécution sont nécessaires;

En conséquence, il est proposé par Sylvie Gingras et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Ferdinand se porte garante de tous les travaux qu'elle effectuera ou qu'un sous-traitant effectuera pour elle durant l'année 2020;

Que la Municipalité s'engage, comme il est prévu à la Loi de la voirie, à demander préalablement l'autorisation pour chaque intervention, et ce, selon la procédure et les délais prescrits;

Que la Municipalité nomme, Chantale Genest, directrice des travaux publics et des infrastructures ou Olivier Michaud, contremaître des travaux publics à titre de représentants autorisés à signer les documents soumis par le MTMDET pour lesdits travaux. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2020-06-175 Prolongation - modification du taux d'intérêt

Attendu les circonstances exceptionnelles liées au COVID-19, la municipalité désire alléger le fardeau fiscal pour ses contribuables en diminuant le taux d'intérêt;

Il est proposé par Clémence Nadeau et résolu que le taux d'intérêt sur tout taxe exigible et impayée à ce jour soit de 0% par an jusqu'au 2 octobre 2020. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2020-06-176 Réorganisation administrative - responsable des loisirs

Attendu que la municipalité juge qu'il est opportun de procéder à une réorganisation administrative de son équipe;

Il est proposé par Pierre-Alexandre Simoneau et résolu :

Que le conseil municipal abolisse le poste de responsable des loisirs à compter du 8 juin 2020;

Que le directeur général soit mandaté pour signer une entente de fin de contrat avec la titulaire du poste, madame Geneviève Paradis;

Que le directeur général soit mandaté pour signer tout document relatif à cette décision pour et au nom de la municipalité. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2020-06-177 Engagement d'une animatrice (camp de jour)

Il est proposé par Pierre-Alexandre Simoneau et résolu d'engager l'animatrice Sarah Chandonnet (à titre de remplaçante) à compter du 25 juin jusqu'au 14 août 2020 selon un horaire variable de 15 à 35 heures par semaine au taux horaire de 13.10 \$ (première année). Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2020-06-178 Achat d'arches - Jardin du Presbytère

Il est proposé par Clémence Nadeau et résolu d'accepter la proposition de Style Métal datée du 22 mai 2020 pour la fabrication de deux arches en acier peinturé pour le Jardin du Presbytère au prix unitaire de 1 900 \$ avec un écart de $\pm 15\%$ (taxes en sus). Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2020-06-179 Restauration des rampes des pentes douces - Parc du Versant du Lac

Il est proposé par Jean-Paul Pelletier et résolu d'accepter la proposition de Style Métal inc. du 1^{er} juin 2020 au montant de 21 040.43 \$ (taxes incluses) pour la restauration des rampes des pentes douces au Parc du Versant du Lac.

Il est de plus résolu d'approprier 19 212.72 \$ de la réserve financière - projets spéciaux afin de payer ladite dépense. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2020-06-180 Restauration - balcon, escalier et colonnes, bureau municipal

Il est proposé par Pierre-Alexandre Simoneau et résolu d'accepter la proposition de Style Métal inc. du 1^{er} juin 2020 au montant de 2 780 \$ (taxes en sus) pour la restauration de l'escalier et du balcon derrière le bureau municipal et la restauration des deux colonnes et de la rampe à l'entrée de la Caisse. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2020-06-181 Maison des aînés

Considérant l'annonce de la ministre responsable des Aînés et des Proches aidants relative à la création de Maisons des aînés dans la circonscription électorale d'Arthabaska;

Considérant que le bâtiment de la Maison du Sacré-Cœur ne cadre pas pour répondre au nouveau standard de qualité pour les aînés en perte d'autonomie;

Considérant que la municipalité détient de vastes terrains prêts à accueillir ce type de projets;

Considérant que la municipalité n'abrite aucune résidence publique pour aîné alors que nous en retrouvons en de multiples endroits dans la circonscription électorale d'Arthabaska

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon et résolu que la municipalité de Saint-Ferdinand demande à la ministre responsable des Aînés et des Proches aidants, madame Marguerite Blais, et à la ministre de la Santé et des services sociaux, madame Danielle McCann d'évaluer sérieusement la construction d'une Maison des Aînés à Saint-Ferdinand.

Il est de plus résolu de demander l'appui du conseil des maires de la MRC de L'Érable pour ce projet. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Aucune question

2020-06-182

Clôture de la séance

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Jean-Claude Gagnon et résolu que la présente séance soit levée à 18 h 44. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Maire

Secrétaire-trésorière

Je, Yves Charlebois, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.